

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 07 Février 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agnan 58230 régulièrement convoqué s'est réuni à 18^h30 au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Georges FLECQ.

Présents : Georges FLECQ- René CORNIAUX- Patrick MARECHAL- Julien LOUETTE- Guy SARRADO

Excusée : Maud MARTIN qui a donné pouvoir à Georges FLECQ- Michel LOISON qui a donné son pouvoir à Patrick MARECHAL

Absents : Orane PROFIT-Bernard JEUNET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : René CORNIAUX

Ordre du Jour

Les quatre points suivants ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- * Paiement des frais de scolarité 2023/2024 au profit de la commune de Quarré-les-Tombes
- * Convention de voirie 2025 passée avec la Com/Com Morvan-Sommets- Grands Lacs
- * Instruction des autorisations et actes d'urbanisme avec Nièvre Ingénierie
- * Tarifs location Salle des Fêtes et Matériel
- Approbation du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nivernais Morvan
- Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
- Rénovation de la route de la Pierre-qui-Vire (Devis Guinot, Colas, Lartean) avec en option création de ralentisseurs
- Réfection en enrobé des cours de la Mairie (Devis Guinot et Colas)
- Transfert de la compétence IRVE « Infrastructure de recharge des Véhicules Electriques » au SIEEEN
- Agrandissement du cimetière (Devis SAS Puech, Deblangey et EURL Cavory), et Installation de glissières de sécurité (Devis BOISROBERT)
- Divers travaux à confier à la SAS PUECH : curage de saignées et de fossés au Bas Jarnoy, remise en état du chemin des Brûlons, curage des fossés aux Ruez
- Création d'un passage busé au droit du Chemin du PRE du CAN : devis SAS PUECH et EURL Cavory

- Questions diverses

Délibération n°2025/01: L'examen du projet de SCoT « Nivernais/Morvan » est rejeté à l'unanimité

Délibération n°2025/ 02 : L'identification des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables a été décidée à l'unanimité.

Délibération n°2025/03 : Le transfert au SIEEEN de la compétence de recharge des véhicules électriques « IRVE » a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2025/04: La convention de maîtrise d'œuvre passée avec Nièvre Ingénierie pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg de Saint-Agnan-en-Morvan a été entérinée à l'unanimité.

Délibération n°2025/05 : La convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme (Avenant n°1) a été entérinée à l'unanimité.

Délibération n°2025/06 : Le paiement des frais de scolarité d'un montant de 2029,93 euros au profit de la Commune de Quarré-les-Tombes a été accepté à l'unanimité.

Délibération n°2025/07 : La convention de voirie 2025 passée avec la Communauté de Communes Morvan-Sommets et Grands Lacs a été entérinée à l'unanimité.

Délibération n°2025 /08 : Le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 116.499,96 euros pour la réfection de la route des Gueniffets a été retenu à l'unanimité.

Délibération n°2025/09 : Le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 6.832,80 euros pour la création de deux ralentisseurs sur la route traversant le village des Gueniffets a été retenu à l'unanimité.

Il est ici précisé qu'une demande de subvention au titre des amendes de Police routières sera sollicitée.

Délibération n°2025/10 : Le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 32.363,76 euros pour rénover en enrobé les cours de la Mairie, augmenté d'une enveloppe de 3.600 (enrobé de couleur rouge/ocre pour la seule cour principale), a été accepté à l'unanimité.

Ces travaux font l'objet d'une demande de DETR.

Délibération n°2025/11 : Le devis de l'entreprise EURL CAVORY d'un montant de 49.949,86 euros pour l'agrandissement du cimetière ainsi que les devis de l'entreprise PARIS FOURCHOTTE d'un montant de 10.000 euros TTC pour la création d'un espace funéraire et celui de l'entreprise BOISROBERT d'un montant de 6.120 euros TTC pour la pose d'une glissière de sécurité ont été votés à l'unanimité.

Il est ici précisé que l'ensemble de ces travaux font l'objet d'une demande globale de DETR et qu'une subvention au titre des amendes de Police routières sera sollicitée pour la glissière de sécurité.

Délibération n°2025/12 : Le devis de l'entreprise EURL CAVORY d'un montant de 5.793,54 euros TTC pour la création d'un busage au droit du Chemin du Pré du Can et pour divers travaux de fossés sur la route du Bois du Loup, a été retenu à l'unanimité.

Délibération n°2025/13 : Le devis de l'entreprise PUECH TRAVAUX PUBLICS d'un montant global de 3.346,32 euros pour l'exécution de divers travaux sur un chemin au Bas-Jarnoy, sur la route des Brûlons et sur celle des RUEZ a été retenu à l'unanimité.

Questions diverses : aucune

Délibération n°2025/14 : Les conditions de location de la Salle des Fêtes, notamment en ce qui concerne la location du matériel et le dépôt d'une caution ont été approuvées à l'unanimité.

Séance levée à 19H 40

Le Maire



Le Secrétaire

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agnan 58230 régulièrement convoqué s'est réuni à 18^h30 au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Georges FLECQ.

Présents : Georges FLECQ- René CORNIAUX- Patrick MARECHAL- JEUNET Bernard- Julien LOUETTE- Maud MARTIN- Orane PROFIT-Guy SARRADO

Absent : Michel LOISON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : René CORNIAUX

Ordre du Jour

- Approbation des Procès-verbaux des 29 Novembre et 5 Décembre 2024, 7 Février 2025
- Vote du Budget Prévisionnel 2025
- Compte de Gestion
- Compte Administratif
- Impôts
- Liste des subventions
- Redevances à percevoir (ENEDIS, Orange)
- Contrat de travail de Sylvie GACON
- RIFSEEP (Validation par le Centre de Gestion)
- ZAER (Confirmation des installations et des zones retenues)
- Demande de Mme Angélique CAILLIAUX de figer le montant de son loyer à 553, 27 € à compter de Avril 2025
- Questions diverses

Délibération n°2025/15: Le Compte de Gestion 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025/16: Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025/17 : L'affectation du résultat de l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025/18: Le Budget Primitif 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025/19 : Le taux des impôts 2025 sans augmentation, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025/20 : Les subventions 2025 allouées aux sapeurs-pompiers de la Nièvre et à la FNACA sont approuvées à l'unanimité.

Délibération n°2025/21 : L'actualisation de la redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de ENEDIS pour 2025 est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2025 /22 : L'actualisation de la redevance d'occupation du Domaine Public par Orange pour 2025 est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2025/23 : Les frais de scolarité 2022/2023 pour les enfants de Saint-Agnan-en-Morvan scolarisés à Quarré-les-Tombes sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n°2025/24 : La 2^{ème} demande de DETR à la suite d'un devis révisé à la baisse pour la réfection de la cour de la Mairie est acceptée et approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2025/25: Le bilan de la concertation après réunion publique sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables, est accepté et validé à l'unanimité.

Délibération n°2025/26 : La non-révision des loyers des deux locataires et le gel de leurs loyers pour 2026 aux montants de 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025/27 : La mise en place du RIFSEET- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complément Indemnitaire Annuel) est entériné à l'unanimité et sera soumis à la validation du Centre de Gestion.

Questions diverses :

Michel LOISON remet sa lettre de démission avant le début de la séance et sera donc « absent ».

Orane PROFIT remet sa lettre de démission après la séance.

Séance levée à 21 H

Le Maire



Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Orane Profit", written in a cursive style.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 Juin 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agnan-en-Morvan 58230 régulièrement convoqué s'est réuni à 18^h30 au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Georges FLECQ.

Présents : Georges FLECQ- René CORNIAUX- Patrick MARECHAL- Maud MARTIN- Guy SARRADO

Absents: néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : René CORNIAUX

Ordre du Jour

- Approbation du Procès-Verbal du 20 Mars 2025

- Gestion informatisée du cimetière

- Glissières de sécurité sur la route du cimetière : ordre de service à l'entreprise Bois Robert

- Commande de 2^{èmes} panneaux « cédez le passage » et marquage au sol à l'intersection Route de La Pierre-qui-Vire /Route de La Roche

- Demande du Comité des Fêtes à la Mairie de participer à l'acquisition de 4 banderoles plastifiées pour le feu d'Artifice du 15 Août, d'un coût total de 200 € x 4 = 800 €

- Augmentation du temps de travail de Sylvie GACON (9 H) à compter du 2 Mai 2025 : Mercredi matin/ après-midi et un Samedi matin par mois (2 samedis l'Eté)

- Nouvelle délibération ZAER à prendre pour toutes les communes selon modèle joint par la DDT

- Délibérations modificatives à prendre

- Questions diverses

Le procès-verbal du 20 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025/28 : La gestion informatisée du cimetière est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°2025/29 : Le devis de l'entreprise Bois Robert concernant la fourniture et la pose des glissières de sécurité sur la route du cimetière est adopté à l'unanimité

Délibération n°2025/30 : La commande et la pose de 2^{èmes} panneaux « Cédez le passage » ainsi que le marquage au sol à l'intersection des routes de La Pierre-qui-Vire et de La Roche sont acceptées à l'unanimité.

Délibération n°2025/31 : Le Conseil Municipal décide à la majorité, d'allouer au Comité des Fêtes une participation de 150 € pour la réalisation de 4 banderoles publicitaires informant du Feu d'Artifice le 15 Août. Il est demandé au Comité des Fêtes de présenter par écrit ses Bilan et Compte d'Exploitation depuis sa création, lors de la prochaine Assemblée Générale.

Délibération n°2025/32 : L'augmentation du temps de travail de Sylvie GACON passant à 9 H à compter du 1^{er} Juin 2025 (journée entière du mercredi et le premier samedi matin de chaque mois) est entérinée à l'unanimité.

Délibération n°2025/33 : La nouvelle délibération relative aux ZAER demandée par la Préfecture à toutes les communes et dont modèle joint par la DDT est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2025/34 Les délibérations modificatives relatives aux compléments de travaux de voirie sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses : néant

Séance levée à 19 H 40

Le Maire



Le Secrétaire